

Fonction RH : comment piloter la qualité de vie (QVT) dans votre structure

Prérequis : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Objectifs

- ✓ Connaître les dimensions légales de la QVT
- ✓ Appréhender les enjeux du bien-être et de la qualité de vie au travail (QVT) pour votre structure
- ✓ Identifier les points essentiels des accords QVT
- ✓ Intégrer cette négociation dans une stratégie plus globale

Contenu

- Définition et présentation du cadre juridique
- La qualité de vie au travail c'est quoi ?
- La notion de charge de travail
- Les RPS
- Les trois finalités principales dans la mise en œuvre d'une démarche QVT :
 Favoriser l'engagement, décloisonner les négociations : diversité, stress, égalité pour penser un seul accord, favoriser la performance et l'innovation
- Identifier la place et le rôle des acteurs internes à la structure : des représentants du personnel et des acteurs extérieurs : médecine du travail, CRAM, ANACT
- Penser des accords QVT, selon la méthode ANACT organisée en 4 étapes : Piloter la démarche Etablir un diagnostic Expérimenter Suivre et évaluer
- Initier la négociation des accords QVT
 Les différentes étapes du projet
 La mobilisation des acteurs
 L'élaboration d'un plan d'action à partir du diagnostic
 Le suivi de la démarche (élaboration de tableaux de bord, pilotage...)

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, études de cas et échange d'expériences

Durée: 1 jour soit 7 heures de formation

Public: Experts en bien-être au travail et juristes